

Sorry, but this page still haven't any translation.

We hope this will be fixed in the near future.

La concertation autour du projet Port Seine-Métropole Ouest

Le projet Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) s'accompagne depuis son origine d'une démarche de concertation. HAROPA PORT veille à associer les habitantes et habitants, les élus, les associations et l'ensemble des acteurs locaux à chaque étape du développement de cette plateforme multimodale. Objectif : garantir une information transparente, répondre aux questions du territoire et intégrer les contributions dans la conduite du projet.

Published on 31/07/2023 - Updated 14/01/2026

Une démarche structurée et continue

La concertation autour de PSMO s'articule en trois grands dispositifs complémentaires, menés en toute transparence :

Une Instance Permanente de Concertation (IPC)

Depuis 2023, l'IPC réunit deux fois par an les représentants des communes, des associations, des services de l'État, et HAROPA PORT. Elle permet :

- un suivi régulier des travaux et de l'avancement du projet ;
- un partage d'informations techniques, environnementales et calendaires ;
- des échanges directs pour répondre aux attentes du territoire.

Ce dispositif assure une veille active et un dialogue continu tout au long du chantier.

Le débat public et la concertation post-débat public

En 2014, le projet PSMO a fait l'objet d'un débat public organisé sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette étape essentielle a permis de :

- présenter les enjeux du projet au public ;
- recueillir les avis, propositions et points de vigilance ;
- ajuster le projet au regard des contributions exprimées.

À l'issue du débat, **une concertation post-débat public animée par un garant a été conduite entre 2015 et 2018** pour approfondir certains sujets et affiner les orientations retenues par HAROPA PORT. De nombreux ateliers de travail ont réuni les parties prenantes autour des thématiques diverses : l'intégration du port dans son environnement, le cadre de vie, l'activité économique...

L'enquête publique unique

Dernière étape de la phase réglementaire, **l'enquête publique unique organisée en 2020** a permis à chacun de consulter les documents officiels et de s'exprimer sur le projet avant sa mise en œuvre.

Elle a intégré :

- l'étude d'impact environnemental ;
- les mesures d'évitement, de réduction et de compensation ;
- les aménagements prévus.

À l'issue de cette enquête, la commission d'enquête a rendu ses conclusions, prenant en compte l'ensemble des observations du public.

Un projet construit avec et pour le territoire

Pour HAROPA PORT, la concertation ne se limite pas aux obligations réglementaires : elle s'inscrit dans la durée.

Ainsi, **le port échange régulièrement avec les acteurs locaux** afin de :

- favoriser l'appropriation du projet ;
- garantir une mise en œuvre respectueuse de l'environnement et du cadre de vie ;
- informer sur les travaux, les mesures environnementales et les prochaines étapes.

Cette démarche participative permet de construire un projet cohérent, adapté aux besoins du territoire et aux enjeux économiques et environnementaux actuels.

Accéder aux documents et comptes rendus

Les comptes rendus des réunions de l'IPC, les dossiers du débat public et les éléments de l'enquête publique sont consultables dans la [rubrique « Documents Utiles »](#). Ces ressources permettent à chacun de suivre l'évolution du projet et de retrouver l'ensemble des informations présentées depuis le lancement de la concertation.

